

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article1892>

Discours d'ouverture du Président de la République, et discours de clôture du Premier ministre

- Nos projets & actions en cours - Les politiques de transition écologique en France - Les conférences environnementales - Le processus de la
Date de mise en ligne : lundi 17 septembre 2012
Conférence environnementale -

Description :

« (...) Il s'agit de mettre la France en capacité de porter un nouveau modèle de développement. La conférence d'aujourd'hui n'est pas la reproduction, sous une autre forme, un autre mot, du Grenelle de l'Environnement, dont je salue les acquis et le travail de ceux qui y ont contribué. Cette formule a eu des mérites incontestables : la concertation à 5, qui a été fructueuse ; la prise de conscience de l'urgence environnementale qui a conduit au vote de deux lois. Mais en même temps le Grenelle a atteint ses limites, certains engagements ont été traduits dans les faits, d'autres ont été oubliés, et les moyens financiers n'ont pas été à la hauteur des objectifs annoncés. Surtout, l'ambition initiale a été perdue au fil du temps et une nouvelle fois l'économie a été opposée à l'écologie.

Site de l'Association Adéquations

Discours du Président de la République à l'occasion de la Conférence environnementale

14/09/2012

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,
Mesdames, Messieurs les représentants de grandes associations, des organisations syndicales de notre pays, des employeurs, des présidents de collectivités,



Nous sommes rassemblés pour cette conférence environnementale et j'avais souhaité qu'elle puisse s'ouvrir ici, au Palais d'Iéna, là où s'était également réunie il y a deux mois, la conférence sociale.

C'est une nouvelle occasion de parler à cette tribune, de saluer le Conseil économique, social et environnemental pour son rôle, pour la qualité de ses travaux et je prends même mes habitudes en venant m'exprimer, ici, régulièrement. Je n'en abuserai point. Mais c'est surtout une nouvelle démonstration, à travers cette conférence, de la méthode qui est celle du gouvernement de Jean-Marc AYRAULT : dialoguer pour décider, prendre les sujets les plus difficiles pour chercher des solutions pertinentes, faire participer tous les acteurs. Ils sont là pour porter ensemble un changement durable. Car les défis ne se divisent pas ; ils ne se hiérarchisent pas ; ils doivent être affrontés et surmontés ensemble. Les crises ne se séparent pas ; la crise écologique ce n'est pas une crise de plus, elle est dans la crise globale qui se décline sur tous les terrains, dans tous les domaines : économique, social, sanitaire.

La conférence environnementale et la conférence sociale sont donc complémentaires. Il s'agit de mettre la France en capacité de porter un nouveau modèle de développement. La conférence d'aujourd'hui n'est pas la reproduction, sous une autre forme, un autre mot, du Grenelle de l'Environnement, dont je salue les acquis et le travail de ceux qui y ont contribué. Cette formule a eu des mérites incontestables : la concertation à 5, qui a été fructueuse ; la prise de conscience de l'urgence environnementale qui a conduit au vote de deux lois. Mais en même temps le Grenelle a atteint ses limites, certains engagements ont été traduits dans les faits, d'autres ont été oubliés, et les moyens financiers n'ont pas été à la hauteur des objectifs annoncés. Surtout, l'ambition initiale a été perdue au fil du temps et une nouvelle fois l'économie a été opposée à l'écologie.

Je suggère donc de faire autrement. Et dans la démarche qui est proposée, et dans les résultats, nous devons faire la démonstration que la conférence environnementale a été le meilleur chemin pour conduire à l'excellence environnementale.

La conférence sera un rendez-vous annuel, elle permettra à chacun de mesurer les progrès réalisés durant la durée du quinquennat. Elle sera aussi une façon d'ajuster les moyens aux objectifs. Tous les territoires seront associés à la conception et à la mise en oeuvre de la transition écologique. La concertation sera ouverte aux Parlementaires parce

qu'au bout de la démarche, il y a le vote de la loi. Il s'agira enfin pour le Premier ministre, à travers la feuille de route qu'il présentera au terme de cette conférence, de s'engager sur des priorités, sur des moyens et sur un calendrier. Et à vous chaque année d'en faire l'évaluation.

L'enjeu, celui qui nous rassemble, c'est de faire de la France la Nation de l'excellence environnementale. C'est un impératif pour la planète. Comment admettre la dégradation continue des ressources et du patrimoine naturel du monde, comment ne pas voir les effets du réchauffement climatique qui n'est pas une opinion ou une hypothèse, mais un fait scientifique ? Comment ne pas comprendre que le creusement des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres constitue à l'échelle du monde un risque majeur ? Comment rester impassible face aux atteintes irréversibles à la biodiversité ? Comment laisser croître notre dette écologique envers les autres ? La question se résume finalement ainsi : serons-nous solidaires des générations à venir ou trop cupides, trop avides pour laisser à nos enfants un fardeau encore alourdi du poids de nos égoïsmes ?

Cette prise de conscience nous oblige au plus haut sommet de l'Etat, et la France va construire durant les cinq prochaines années une diplomatie environnementale car il y a urgence. Il y a urgence parce qu'il y a eu recul. Des engagements de réduction des émissions de CO2 avaient été pris à Rio il y a vingt ans ; le protocole de Kyoto pour la période 2008-2012 avait marqué une avancée majeure. Mais depuis, aucun accord international n'est venu prendre le relai de Kyoto. Ni Copenhague en 2009, ni Cancun en 2010, pas davantage Durban en 2011 n'ont permis d'avancées décisives susceptibles de limiter l'augmentation de la température à deux degrés à la fin du siècle.

Et même si le dernier sommet de Rio plus 20, auquel j'ai tenu à participer au nom de la France, a permis des progrès sur la reconnaissance de la société civile, donc des acteurs, en matière d'environnement, pour qu'ils puissent être davantage représentés dans les enceintes internationales, convenons que la déclaration finale a été une déception. Même la création de l'Agence mondiale pour l'environnement qui est une volonté portée par plusieurs Etats a été repoussée. A la grande déception de l'Afrique qui attendait que le siège de cette Agence puisse être décidé dans ce continent d'avenir.

Notre prochain objectif doit donc être de parvenir à un accord global sur le climat en 2015. La France s'investira pleinement pour la réussite de ce rendez-vous. Et pour marquer ma volonté d'aboutir, j'annonce que notre pays, est disponible pour accueillir la conférence, ici, à Paris.

D'ici là, il y a l'échéance de Doha en décembre prochain. L'Europe y confirmera les engagements pris en 2008 dans ce que l'on appelle le paquet « énergie climat ». Vous connaissez nos objectifs, réduire à l'horizon 2020 les émissions de gaz à effet de serre de 20% ; porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie et réduire la même consommation d'énergie de 20%. La France prendra toute sa part de l'effort collectif qui permettra de respecter ces objectifs. Et même, nous devons être capables de les dépasser. Je suis prêt à aller plus loin. Une stratégie ambitieuse sur un objectif de réduction de 40% en 2030 puis de 60% en 2040, telle est la position que je défendrai dans le cadre des prochaines discussions au sein des instances européennes.

Le volontarisme n'empêche pas la lucidité. Je connais les risques de délocalisation des productions. Je sais la concurrence déloyale qu'un certain nombre de pays ne respectant pas les normes environnementales infligent à notre industrie. Je sais aussi que beaucoup de pays, quoi qu'ils en disent, ne prennent pas les engagements sur les émissions de CO2. Et en même temps il ne peut pas être question de choisir entre la compétitivité de nos entreprises et la lutte contre le réchauffement. C'est pourquoi, je proposerai à nos partenaires commerciaux et à nos partenaires d'abord européens d'introduire un mécanisme d'inclusion carbone pour les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale.

Ne confondons pas protectionnisme avec la protection de la planète. Ce serait quand même un comble d'être ouvert à tous les produits du monde et de ne pas imposer, dans le cadre de cette liberté des échanges, des normes

environnementales, d'ailleurs, qui peuvent être complétées par des normes sociales.

Le nouvel ordre commercial que nous devons construire doit être aussi un nouvel ordre écologique. Mais c'est en France que nous devons être exemplaires. D'abord en insufflant un nouvel état d'esprit. Accepter le constat de la fragilité de notre planète, de ses éco systèmes, de sa biodiversité, c'est admettre l'idée que le progrès de l'humanité, à l'heure de la mondialisation, ne peut se concevoir sur les schémas nés de l'ère industrielle du siècle dernier.

L'avenir, l'avenir économique, l'avenir productif appartient aux Nations qui l'auront compris. C'est pourquoi l'exigence environnementale est à la fois une obligation, une volonté, et en même temps, un atout pour l'emploi.

Elle recèle des opportunités à saisir : l'économie verte, l'économie sociale et solidaire, le développement des écotecnologies sont déjà créatrices d'activité. La France possède en plus des compétences considérables dans la plupart des filières : les énergies marines, le solaire, la géothermie, la biomasse. La France peut en plus compter sur un réseau de PME dynamiques et des groupes énergétiques de dimension internationale.

A nous de faire que la lutte contre le réchauffement climatique soit non seulement une cause planétaire, européenne, nationale, mais le levier d'un nouveau modèle de croissance à la fois intelligent, durable et solidaire. La France, et j'en prends ici l'engagement, se mobilisera dans la transition énergétique. Voilà le cap, la transition.

Cette stratégie elle est fondée sur deux principes : l'efficacité énergétique d'une part, et la priorité donnée aux énergies renouvelables d'autre part. Les économies d'énergie représentent la moitié au moins du chemin à parcourir vers une société sobre en carbone à l'horizon 2050.

Ce qui exige de repenser l'organisation de nos villes et c'est pourquoi les élus doivent être associés à cette perspective nos façons de nous déplacer, nos manières de consommer et de produire. Cette mutation ne va pas de soi, car elle touchera à nos habitudes, à nos usages quotidiens, à nos modes de vie, mais elle peut être aussi un facteur de mobilisation citoyenne, d'engagement générationnel, d'esprit de responsabilité.

Elle peut être aussi un nouveau défi productif. La transition, elle fait appel à des valeurs d'initiative, de solidarité, d'innovation qui modifient bien plus que des comportements individuels car elles définissent des choix collectifs autour de la priorité à la génération qui arrive, à la jeunesse. C'est une ligne d'horizon pour un pays comme le nôtre qui cherche parfois où est son chemin, qui s'interroge sur le sens, qui doute de lui-même et en même temps sait qu'il a des atouts en son sein pour lui permettre de réussir.

Faut-il encore donner aux consommateurs, aux producteurs les bonnes informations. Lui adresser les bons signaux. Susciter chez eux les bons arbitrages. Les tarifs publics comme les prix privés doivent refléter la rareté, le coût social et environnemental du service rendu ou de la marchandise consommée. C'est l'un des objectifs de la proposition de loi qui a été déposée par le député François BROTTES, bientôt en discussion à l'Assemblée nationale, sur les tarifs de l'énergie. Inciter par une modulation des tarifs à des comportements plus sobres.

Mais cette réforme structurelle a aussi une finalité sociale. Je mesure chaque jour l'ampleur de ce qu'on appelle la précarité énergétique, les ménages les plus défavorisés sont ceux aussi qui vivent dans les 4 millions de logements qui sont les plus consommateurs, ce qu'on appelle « les passoires thermiques » et qui dépensent donc, ces ménages, le plus dans un budget déjà restreint, pour se chauffer. C'est pourquoi le mal-logement est une double peine puisqu'au confort insuffisant s'ajoutent des charges insupportables. La rénovation thermique des logements sera l'une des grandes priorités de mon quinquennat.

L'objectif est de mettre aux normes énergétiques un million de logements par an, en nous concentrant sur les quatre millions de logements anciens qui sont les plus mal isolés. Les trois quart du parc sont composés de maisons individuelles ou de bâtiments de moins de dix logements, ce qui revient à dire que le marché de la rénovation thermique sera constitué de petits chantiers qui feront appel aux compétences de nos artisans et de nos PME. Il s'agit d'emplois non délocalisables et qui devraient se compter en dizaines de milliers.

Dans cette perspective, je demande au gouvernement de simplifier les dispositifs, de clarifier les démarches pour les propriétaires, et de mobiliser les opérateurs, l'ADEME, l'ANAH, et enfin de dégager de nouveaux financements.

Le doublement des plafonds du Livret A et du Livret de Développement Durable permettra de mobiliser ces ressources en faveur des actions de rénovation thermique et notamment du logement social.

Le produit de la mise aux enchères des quotas d'émissions de CO2 viendra renforcer les aides au bénéfice des propriétaires les plus modestes. Enfin, je souhaite que les mécanismes à destination du logement privé, crédit d'impôt développement durable, prêt à taux zéro, soient spécialisés dans les rénovations lourdes.

Cette nouvelle donne ne sera possible que si les producteurs et les distributeurs d'énergie sont associés à tous ces chantiers et que si un nouveau système de financement est mis en place pour décharger les propriétaires de l'avance des frais. Sur l'ensemble de ces sujets, il faut aller vite, et là encore le gouvernement proposera un dispositif applicable pour le début de l'année 2013. Parallèlement, la directive sur l'efficacité énergétique, qui a été adoptée le 2 juillet, sera transposée sans délai par le Parlement.

La transition énergétique, c'est la sobriété, mais c'est aussi la diversification des sources de production et d'approvisionnement. J'ai fixé là encore le cap : la part du nucléaire, dans la production de l'électricité, sera ramenée de 75% à 50% à l'horizon 2025, et cela en garantissant la sûreté maximale des installations et en poursuivant la modernisation de l'industrie nucléaire.

La centrale de Fessenheim, qui est la plus ancienne de notre parc, sera fermée à la fin de l'année 2016 dans des conditions qui garantiront la sécurité des approvisionnements de cette région, la reconversion du site et la préservation de tous les emplois. Nous devons même en faire un exemple de démantèlement réussi de façon à ce que les centrales, qui viendront à expiration dans de nombreux pays du monde et qui appelleront des technologies maîtrisées, puissent être, là encore, une inopportunité pour l'industrie nucléaire française.

La diversification appelle la montée en puissance des énergies renouvelables. Elles offrent un immense potentiel et je regrette le retard qui a été pris par la France dans ce domaine. Reconnaissons que les espoirs nés du Grenelle n'ont pas été traduits. Quelques chiffres en témoignent : les capacités de production d'énergie éolienne installées en 2011 ont régressé de 20% par rapport à 2010. Celles de la filière photovoltaïque sont 25 fois moindres que nos capacités hydroélectriques. Dopé par un prix d'achat au départ très avantageux, le secteur photovoltaïque a perdu 10 000, je dis bien 10 000 emplois en 2010-2011 après la volte-face tarifaire du gouvernement précédent.

Le développement de la biomasse marque le pas, alors qu'elle pourrait représenter près de 50% de notre production d'énergie renouvelable. Il est donc urgent d'engager une véritable politique du renouvelable en France.

Trois principes doivent la guider : la simplification des règles administratives "ça ne vaut pas que dans ce domaine - mais là, c'est encore plus opportun et utile- ; la stabilité des aides et des dispositifs fiscaux et du système du prix de rachat pour que les entreprises, les opérateurs sachent bien quelles sont les conditions économiques, durables, pour investir et se lancer dans le renouvelable.

Enfin, le troisième principe, c'est un soutien public à l'innovation. Je l'annonce aujourd'hui, une part des fonds de la Banque publique d'investissement sera dédiée à cet objectif. Et les investissements d'avenir issus du grand emprunt pleinement utilisés. J'attends de votre conférence et surtout du débat qui va s'ouvrir après, sur la transition énergétique, que tous les acteurs puissent contribuer à poser le cadre indispensable au développement des nouvelles formes d'énergie.

Mais là encore sans attendre j'ai demandé au Premier ministre que des premières initiatives soient prises pour lancer avant la fin de l'année de nouveaux appels d'offre pour l'éolien en mer et pour le solaire sur les grandes installations.

Reste le sujet des hydrocarbures non conventionnels : le gaz de schiste, qui soulève bien des passions, bien des questions. J'entends les arguments économiques, ils existent et les considérations, souvent exagérées, sur l'ampleur des gisements.

Mais soyons clairs, dans l'état actuel de nos connaissances, personne, je dis bien personne, ne peut affirmer que l'exploitation des gaz et huile de schiste par fracturation hydraulique, seule technique aujourd'hui connue, est exempte de risques lourds pour la santé et pour l'environnement. C'est pourquoi, j'ai demandé à Delphine BATHO, ministre de l'Ecologie, de prononcer - sans attendre davantage - le rejet des sept demandes de permis déposées auprès de l'Etat, et qui ont légitimement suscitées l'inquiétude dans plusieurs régions de France.

S'agissant de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels, telle sera ma position durant le quinquennat.

La transition énergétique et écologique ne doit pas être regardée comme une contrainte, une contrainte de plus qui s'abatrait sur notre pays, comme si nous devions à chaque fois demander effort et sacrifice, non, la transition énergétique et écologique, rendue nécessaire par la rareté des ressources naturelles et par la lutte contre le réchauffement climatique, est un axe prioritaire de développement de demain.

Alors, je propose d'en tirer toutes les conclusions dans le cadre des politiques publiques.

Première conclusion : la Banque publique d'investissement sera pour partie alimentée par le Livret de Développement Durable, mais sera donc concentrée, sur une bonne part de ses activités, sur la conversion écologique de notre système productif. Qu'il s'agisse de l'isolation thermique, des énergies renouvelables, des écotechnologies, la Banque publique d'investissement sera la banque de la transition.

Deuxième conclusion : la fiscalité sera réformée dans cette perspective. Non pas pour créer des impôts supplémentaires, l'imagination fiscale est de ce point de vue sans limite, mais qui finit par décourager, par inquiéter, et notamment les ménages qui ne peuvent pas admettre d'être une nouvelle fois sollicités. L'écologie n'est pas une punition, c'est ce qui doit nous permettre d'être plus forts ensemble. Dès lors, il nous faudra changer des modes de prélèvement et surtout peser sur les choix, taxer moins le travail, plus les pollutions ou les atteintes à la nature ; dissuader les mauvais comportements ; encourager les innovations ; stimuler les recherches ; accélérer les mutations.

Nous en avons donné une illustration sur les primes pour l'achat des véhicules propres et électriques. Eh bien, je souhaite que dans tous les domaines, sur tous les produits, nous puissions avoir cette incitation sur la base du bonus-malus.

Dans le même esprit, j'ai annoncé une réforme du mode de financement de la protection sociale qui est souhaitée

par beaucoup, parce qu'il n'est pas acceptable que ce soit, là encore, les seuls salariés qui soient la source de la contribution. A partir de là, nous devons réfléchir ensemble à ce que c'est un sujet pour la conférence sociale, c'est un sujet aussi pour la conférence environnementale à ce que sur la meilleure façon de trouver d'autres ressources pour que les facteurs de production soient moins sollicités et les facteurs de pollution le soient davantage.

Le prix du carbone s'inscrit également dans cette recherche d'une croissance verte à condition, là encore, je l'ai dit, d'en faire une règle commune aux économies développées et aussi de responsabiliser les pays émergents.

La France soutiendra donc les initiatives de la Commission européenne en vue d'améliorer la régulation du marché européen d'échange de quotas carbone et je reprendrai la proposition d'une contribution carbone aux frontières de l'Europe.

Et puisque j'évoque l'Europe, notre pays doit saisir les opportunités du pacte de croissance qui a été décidé au Conseil européen des 28 et 29 juin derniers. Là encore ce serait un paradoxe que d'avoir demandé ce pacte de croissance et de ne pas soumettre des projets aux instances européennes, que ce soit la Banque européenne d'investissement ou la Commission européenne, pour les projets de « bonds » notamment. De la même façon, l'Etat et les régions qui viennent de se réunir, ont décidé d'aller chercher les fonds structurels qui ne sont pas d'ailleurs consommés, dans le cadre de ce pacte de croissance, de manière à ce que nous puissions les affecter ces fonds-là, à des projets énergétiques ou à des projets écologiques.

Je considère que l'Europe doit devenir une construction dont l'énergie doit être une dimension. Au moment où notre continent est à la recherche d'une nouvelle frontière, l'élargissement étant maintenant accompli, d'un nouveau sens qui doit aller au-delà de la simple défense d'une zone monétaire ou d'un espace commercial, eh bien l'Europe pourrait à l'image de ce qu'elle a été capable de faire au lendemain de la seconde guerre mondiale autour du charbon, de l'acier, ce qu'elle a été capable de faire autour de la politique agricole et qu'elle doit continuer à faire, parce que c'est un acquis communautaire à ce que eh bien l'Europe pourrait décider d'être aussi une communauté européenne de l'énergie.

La France et l'Allemagne vont célébrer le 50ème anniversaire du traité de l'Elysée. Elles pourraient constituer une avant-garde en lançant une coopération entre les entreprises énergétiques de notre pays et de l'Allemagne qui pourraient s'engager sur un certain nombre de projets communs. Voilà pourquoi la transition énergétique est un grand enjeu pour notre pays, pour l'Europe. Nous avons à accélérer des choix, nous avons à nous appuyer sur des industries qui sont les plus compétitives. Nous avons à créer de nouveaux emplois, nous avons à changer un certain nombre de nos comportements, modifier nos politiques publiques.

Mais il y a un autre enjeu, pour notre planète et pour notre pays, c'est la biodiversité. Elle est notre bien commun, chacun d'entre nous doit en être convaincu. Cela commence d'ailleurs par l'éducation à l'environnement qui devra être mieux intégrée dans les programmes scolaires. Mais la biodiversité, ce sera le message de la France lors de la prochaine conférence des Nations Unies qui se tiendra sur ce thème en Inde au mois d'octobre, c'est aussi le fondement, je le rappelle, de notre stratégie nationale de la biodiversité, à condition que nous la mettions en oeuvre dans la suite de l'accord de la Nagoya et des 20 cibles qui avaient été définies.

Je vais en donner quelques illustrations. Préserver la biodiversité, c'est protéger les milieux et les habitants ; plus de 30% des 60 000 espèces vivantes sur notre terre sont aujourd'hui menacées. 13% des oiseaux, 35% des mammifères. Nous devons créer de nouvelles réserves naturelles et faire appliquer la loi. Préserver la biodiversité, c'est lutter contre la consommation rapide des terres agricoles. Les terres agricoles, c'est un patrimoine commun, pas simplement pour les agriculteurs, pour la capacité que nous devons avoir d'avoir des territoires équilibrés entre les productions animales et végétales. Lutter contre la consommation rapide des terres agricoles, ce n'est pas protéger une profession, c'est protéger le pays, c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter que

disparaissent 100 000 hectares de terres agricoles tous les ans. La lutte contre le gaspillage qu'accroît l'étalement urbain sera menée avec tous les moyens juridiques nécessaires.

Préserver la biodiversité, c'est limiter l'artificialisation des sols, c'est encourager le développement d'un nouveau modèle agricole, plus respectueux de l'environnement qui réduise l'usage des pesticides, protège les ressources en eau. Les agriculteurs ont réalisé des efforts considérables ces dernières années, ont fait en sorte de s'adapter, de se conformer souvent à des coûts élevés pour leur exploitation. Ils doivent donc être accompagnés et soutenus.

Les politiques agricoles, aussi bien communautaires que nationales, seront réorientées pour atteindre cet objectif de ce que le ministre de l'Agriculture appelle la révolution doublement verte, enfin c'est ce que les agronomes avaient déjà évoqué. La nouvelle politique agricole européenne s'engage avec encore des prudenances dans cette direction quand elle cherche à promouvoir les prairies, les rotations, les surfaces d'intérêt écologique. La France soutiendra le verdissement. La loi sur l'avenir de l'agriculture encouragera les comportements vertueux et établira un soutien à la diversité de tous nos modes de production qui permettent la diversité de nos cultures, la diversité de nos paysages, avec une ambition qui ne doit effrayer personne, parce que c'est un enjeu planétaire qui est de contribuer à notre place à nourrir la planète.

La seconde illustration, c'est la biodiversité marine. La France possède notamment grâce à ses outremer le deuxième domaine maritime mondial ; c'est un patrimoine naturel là encore d'une exceptionnelle richesse qu'il nous appartient de protéger, mais aussi de valoriser. La protection des océans, les avancées du droit de la haute mer, constituent également des objectifs que je soutiendrai au nom de la France. La mise en oeuvre de ces priorités pour la biodiversité appelle, là encore, un instrument nouveau et donc je propose la création d'une agence nationale de la biodiversité, sur le modèle de l'ADEME, qui viendra en appui aux collectivités locales, aux entreprises, aux associations pour utiliser tous les instruments, là encore, qui pourront permettre d'atteindre nos objectifs.

La conférence environnementale aborde également la question des risques sanitaires environnementaux. C'est un sujet qui n'est pas facile à aborder, parce qu'il doit être maîtrisé avec sérieux et responsabilité, mais nous devons nous interroger sur les conséquences de la dégradation de notre environnement sur l'augmentation d'un certain nombre de pathologies chroniques auxquelles nous résistons aujourd'hui.

Nous découvrons chaque jour un peu plus les risques associés à des polluants mal appréhendés comme les perturbateurs endocriniens qui agissent sur la fertilité ou la croissance. Ce sont des questions de société essentielles pour les Français qui veulent être informés, prévenus, protégés, on les comprend, pour ce qui concerne notamment la santé de leurs enfants. Le gouvernement tiendra donc le plus grand compte des conclusions de la conférence sur cette question-là pour définir ensuite sa politique. Mais je le dis tout net, là encore, il ne s'agit ni d'affoler les populations, ni d'occulter les dangers. C'est là notre responsabilité.

Je veux conclure sur l'agenda de nos actions, une fois fixé le cap, définies nos priorités et démontrée l'orientation de nos politiques, dans quel délai agir, quelle place laisser à l'urgence, quel rôle donner au débat, quel perspective ouvrir à l'horizon d'un quinquennat ou au-delà. Certaines mesures doivent être engagées dès le lendemain de la conférence, ce sera le cas.

J'en ai annoncé certaines, le Premier ministre dans la feuille de route donnera l'ensemble. Tarification progressive de l'énergie, plan de rénovation thermique des logements, mesure de relance des filières éoliennes photovoltaïques, mise en place de la Banque d'investissement qui pourra être la banque de la transition. D'autres choix seront arrêtés au lendemain des débats qui s'ouvriront sur la transition énergétique. Les conclusions figureront dans une loi de programmation sur la transition énergétique qui sera déposée devant le Parlement à la fin du premier semestre 2013.

Encore une fois la conférence environnementale évaluera la réalité des politiques conduites et le respect des engagements chaque année. Mais la démocratie ne peut pas se réduire à un rendez-vous annuel, c'est tout le sujet de la représentativité des acteurs, des associations environnementales et des moyens qui leur sont accordés et notamment au sein du budget de l'écologie et le Premier ministre, là encore, fera des propositions. La conférence environnementale doit néanmoins comme le débat sur la transition énergétique montrer un changement de méthode, un changement d'approche et de résultats. Nous devons faire de ces rendez-vous, des moments de démocratie, de vérité et de choix. Il n'y a rien à craindre de la transparence, de l'information, de la confrontation des points de vue.

Au contraire, l'environnement va bien au-delà du cercle de ceux qui en sont convaincus. Nous avons besoin de tous les acteurs, acteurs économiques ici présents, acteurs sociaux, acteurs locaux, nous avons besoin de toutes les professions qui sont concernées par le sujet. Et si nous voulons arriver à un résultat qui nous rend fiers, nous devons mobiliser les citoyens eux-mêmes. Les experts sont indispensables pour rappeler les faits, contribuer à la qualité, à l'objectivité des débats. La science n'est pas un sujet de division, la science, ce sont des faits incontestables qui nous permettent ensuite de faire des choix, à condition que l'expertise soit plurielle, indépendante, contradictoire. Et les citoyens doivent toujours conserver le dernier mot, c'est le sens même de la démocratie. En ultime ressort, la décision revient au suffrage universel.

C'est ainsi que nous devons préparer et faire les choix, grands débats, démocratie, association de tous, intervention des experts, et à un moment la décision est prise. Elle engage, non pas une majorité, elle n'engage pas un président, elle n'engage pas un quinquennat, ce que nous allons faire ensemble, va déterminer l'avenir de notre pays pour de longues années. Les caps que j'ai fixés sont des caps longs aussi bien pour la transition énergétique, pour la biodiversité ou pour la santé environnementale.

Il ne s'agit pas de nous opposer les uns les autres même si nous avons des différences, ici il y en a, mais de démontrer que l'environnement n'est pas séparable du redressement productif, de la lutte contre les inégalités, de la démocratie. Que c'est une cause qui dépasse les intérêts, les générations, les espaces, les frontières.

Que c'est une cause qui concerne l'humanité tout entière. La transition que je vous propose d'engager, n'est pas un programme, n'est pas non plus un choix politique partisan, c'est un projet de société, c'est un modèle de développement, c'est une conception du monde. Je vous remercie donc par votre présence ici, par votre participation, en toute indépendance et par-delà vos sensibilités d'avoir compris que l'enjeu pouvait nous rassembler, nous, la Nation tout entière au service de la planète.

Merci.

Discours du Premier ministre prononcé en clôture de la Conférence environnementale

15/09/2012

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs,



Le Président de la République a ouvert hier cette première conférence environnementale. Il a tracé les orientations ambitieuses de la transition écologique et énergétique. Il a confirmé solennellement les engagements fondamentaux qu'il avait pris devant le pays. Il me revient donc de conclure vos travaux.

Je sais qu'ils ont été particulièrement denses et riches et les synthèses qui viennent d'être présentées, le prouvent. Je voudrais remercier à nouveau Monsieur le Président, le Conseil économique et social et environnemental, qui a accueilli à nouveau un événement important de la vie du pays. Je remercie aussi de leur engagement les représentants des syndicats de salariés, des organisations d'employeurs, des associations et des ONG mais aussi les élus qui sont pleinement impliqués dans ce débat essentiel pour notre pays. Chacun ici en a bien conscience : la crise profonde que nous traversons, n'est pas seulement une crise financière et économique, c'est aussi une crise environnementale. Le constat est sans appel : les ressources naturelles s'épuisent, la biodiversité recule, les émissions de gaz à effet de serre se concentrent, la qualité de l'eau et de l'air se dégrade. Nous sommes déterminés à affronter cette crise dans sa globalité. Il n'y a pas d'un côté une logique économique qui serait prioritaire et de l'autre, le développement durable qui ne le serait que par éclipse. Ma conception et celle du gouvernement est que l'écologie n'est pas un frein ou une contrainte mais qu'elle est un puissant levier de croissance, de compétitivité de nos entreprises et d'amélioration de notre bien-être collectif.

La conférence environnementale marque une rupture. Nous nous engageons à dessiner ensemble le chemin de la transition écologique, sans tabou, sans nier les contradictions de la société et les difficultés que nous aurons à surmonter et contrairement à ce que chacun a pu observer au cours de la période passée, la volonté politique de faire face aux défis du développement durable ne faiblira pas, je m'en porte garant devant vous.

Nous voulons ancrer la question écologique dans la durée. Cette première conférence environnementale ne conclut pas le processus, au contraire, elle l'ouvre. Vous vous réunirez à nouveau chaque année et le gouvernement rendra compte devant vous des progrès accomplis. Une feuille de route pour la transition écologique, fruit de vos travaux, sera publiée au début de la semaine prochaine - juste le temps de rédiger les choses avec la plus grande précision. Afin de mobiliser tous les ministères, je réunirai un séminaire gouvernemental et j'adresserai ensuite à chaque ministre des lettres de cadrage développement durable. Chaque politique publique doit en effet prendre en compte l'exigence environnementale. L'urgence environnementale exige une action déterminée.

Notre premier grand chantier - il a été évoqué plusieurs fois ces deux jours et cet après-midi - c'est la transition énergétique, qui repose sur un modèle de développement sobre et efficace. Il faut rompre avec le tout nucléaire pour la production d'électricité mais il faut rompre aussi avec le tout pétrole pour les transports car ils sont antinomiques avec cette société de la sobriété que nous voulons promouvoir. Consommer mieux pour consommer moins, tel est bien l'objectif du gouvernement. Le débat sur la transition énergétique va donc s'ouvrir dans les prochaines semaines. Il permettra d'examiner les conditions industrielles, économiques et sociales de la mutation qui s'engage. Il sera également l'occasion de vérifier la pertinence de la contribution au service public de l'électricité dans sa forme

actuelle. Ses conclusions orienteront le projet de loi de programmation sur la transition énergétique qui sera présenté au Parlement avant l'été 2013. Sans préjuger de tous les résultats de ce débat, je souhaite vous annoncer d'ores et déjà des mesures immédiates pour faire face, là aussi comme dans d'autres domaines, à des situations d'urgence et qui elles, n'attendent pas. La première, c'est de faire reculer la précarité énergétique et de favoriser la maîtrise de la consommation d'énergie. Le gouvernement apporte son plein soutien à la proposition de loi de François BROTTE, président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, qui a pour but d'instaurer la tarification progressive de l'électricité et du gaz. C'est une mesure à la fois juste et écologique. Mais en même temps, il faut garantir l'accès de tous à l'énergie. Cette proposition de loi prévoit aussi l'extension du bénéfice du tarif social, ça dépendra d'une décision réglementaire, je l'étendrai à quatre millions de ménages modestes, soit plus de huit millions de personnes alors qu'aujourd'hui ce dispositif ne concerne qu'un million de ménages. Et par ailleurs, la loi autorisera les collectivités locales qui le souhaitent, à mettre en place une tarification progressive de l'eau, conformément aux engagements qu'avait pris le Président de la République avant les élections.

Je veux mobiliser les Français autour de l'objectif de la sobriété énergétique. Je demande donc au ministre de l'Education nationale, de renforcer la sensibilisation des élèves dès l'école primaire et même maternelle, aux enjeux du développement durable - c'est déjà fait parfois mais il faut le faire de façon méthodique, systématique - et le gouvernement lancera dans les prochaines semaines une grande campagne de communication qui mobilisera aussi les acteurs locaux afin d'encourager tous les consommateurs à diminuer les gaspillages, à réaliser des économies d'énergie et afin de promouvoir à travers cette campagne les bonnes pratiques qui sont déjà engagées, il y en a beaucoup.

La seconde exigence est de développer et de structurer une filière industrielle des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et qui accorde une place très large à l'innovation technologique. La France a importé en 2011 pour 60 milliards d'euros de pétrole et de gaz, ce qui participe massivement au déficit de notre commerce extérieur. Plus de la moitié du pétrole importé est absorbée par les transports ; il est indispensable d'engager des mesures structurelles en faveur de la mobilité durable et d'abord bien sûr de renforcer les transports collectifs. Mais je sais que nombre de nos compatriotes n'ont d'autre choix que d'utiliser leur propre automobile pour aller au travail. Le plan automobile qui a été adopté fin juillet, soutient la filière de l'industrie automobile par le soutien au développement de véhicules sobres, qu'ils soient électriques ou hybrides.

Mais je voudrais fixer aujourd'hui un nouvel objectif ambitieux à nos chercheurs et à nos industriels : dans les dix ans, nous devons disposer de véhicules consommant deux litres d'essence pour mille kilomètres, soit un niveau près de quatre fois plus faible que la consommation moyenne du parc automobile... au cent kilomètres, pardon... ça ne s'arrêtera pas à cent kilomètres, je vous rassure... surtout si on veut aller loin ! Et nous avons l'ambition d'aller loin. Mais en tout cas vous voyez l'ambition de l'objectif. C'est ainsi que nous pourrions diminuer notre consommation d'hydrocarbure, qu'on diminuera aussi la charge financière pour les utilisateurs mais que nous en réduirons l'impact sur la santé publique et vous voyez bien que je fais allusion à cette question délicate mais quand même qu'il faut traiter, qu'est la nocivité des particules fines. Donc c'est dans ce vaste plan que nous pourrions avancer dans cette direction essentielle.

Alors nous voulons pour y parvenir, encourager toutes les collaborations industrielles : les pétroliers, les constructeurs et équipementiers qui pourront faire de la France un pays exemplaire mais aussi exportateur de solutions de mobilité durable.

Le bâtiment absorbe quant à lui 40% de notre consommation d'énergie et génère environ 20% des émissions de gaz à effet de serre. La rénovation du parc immobilier est donc une priorité absolue à l'instar des programmes qui ont été engagés dans d'autres pays et particulièrement en Allemagne et conformément à tous les scénarios de transition énergétique. D'autant qu'elle constitue aussi, mais vous l'avez dit, un puissant levier de création d'emplois industriels durables et non délocalisables. Le Président de la République a rappelé son attachement à la mise en oeuvre d'un programme ambitieux pour porter un million de logements dans le neuf et dans l'ancien à un niveau de performance

thermique. Il a précisé les principales pistes de financement à mettre en oeuvre et notamment l'amélioration des dispositifs d'aides qui existent déjà pour la rénovation des logements privés et il a également annoncé l'augmentation des éco-prêts spécifiques au logement social.

Un guichet unique de la rénovation sera mis en place, chargé de conseiller les ménages qui sont intéressés par cette perspective. Et nous aurons recours pour cela aussi au tiers financement : l'investisseur tiers prendra en charge une partie ou la totalité des travaux de rénovation et il se rémunérera sur les futures économies d'énergie. Ce mécanisme sera renforcé par des financements innovants, que ce soit le produit des enchères carbone ou celui des certificats d'économies d'énergie.

Les territoires, à travers les régions, à travers les villes, à travers les départements, ne nous ont pas attendus pour agir : de nombreux projets ont vu le jour. Eh bien des appels à projets seront lancés pour les repérer et les soutenir financièrement parce que je peux m'appuyer sur cette intelligence locale qui a fait ses preuves et qui est un des acteurs déterminants de la réussite de la transition écologique.

Le Président de la République s'est également engagé devant les Français à rééquilibrer notre mix de production d'électricité en diminuant la part du nucléaire de 75 à 50% d'ici 2025. C'est l'engagement de la campagne électorale, c'est donc la feuille de route du gouvernement. La centrale de Fessenheim sera donc fermée à la fin de l'année 2016. Je désignerai dans les semaines qui viennent, une personnalité chargée d'engager la concertation sur la reconversion du site. Il faudra prendre en compte la totalité des conséquences de cette fermeture, l'emploi bien sûr, la création de nouvelles activités et la réponse aux besoins en électricité.

S'agissant du gaz de schiste : hier le Président de la République a arrêté une position qui est très claire. Premièrement, il est exclu de recourir à la fracturation hydraulique. Deuxièmement, aucune technique alternative n'existe. Troisièmement, il n'y aura aucun permis d'accordé.

Alors pour développer les énergies renouvelables, j'y reviens, les acteurs de ce secteur ont besoin d'un cadre réglementaire stable qui soit en même temps transparent et favorable aux investissements. Nous allons donc simplifier nos procédures administratives tout en maintenant un haut niveau d'exigence environnementale. Je réaffirme ici mon soutien à la filière éolienne et au dispositif d'obligation d'achat. Le gouvernement simplifiera les procédures de planification en supprimant l'obligation d'appartenir à une zone de développement de l'éolien ; d'ici la fin de cette année, un tarif d'achat adapté à l'éolien en outre-mer sera également mis en place pour permettre le développement de capacités adaptées aux contraintes des systèmes électriques non interconnectés. Par ailleurs, un appel d'offres sera lancé d'ici décembre 2012 pour la création d'un parc éolien au large du Tréport et de Noirmoutier. C'est un investissement très important mais c'est aussi un atout pour le développement d'une filière industrielle française.

Quant à la filière solaire, elle a un avenir en France et en Europe à condition que nous missions très précisément sur la qualité car nos entreprises doivent se sentir pleinement soutenues et je pèse mes mots. Un appel d'offres sera lancé avant la fin de l'année 2012 pour justement favoriser de grandes installations visant à promouvoir des technologies innovantes ainsi que le développement local. Il faudra privilégier les grands espaces de toits pour éviter la consommation d'espaces agricoles. Au début de l'année 2013, les volumes cibles de ces projets déclenchant l'ajustement tarifaire, seront stabilisés en fonction du retour d'expérience sur les projets réalisés depuis 2011. Les réseaux de chaleur, la biomasse ou encore la géothermie, seront également soutenus en prenant appui sur les initiatives locales déjà existantes ou en développement. S'agissant des bioénergies, il faudra évidemment veiller à éviter les conflits d'usage entre l'alimentation humaine et la production de biocarburant. L'ADEME lancera début 2013 une initiative pour la construction de démonstrateurs d'énergie hydrolienne. J'ai demandé à Delphine BATHO et Frédéric CUVILLIER de réaliser d'ici la fin de l'année une étude sur le potentiel de la filière des énergies marines.

Vous le savez, tout ceci ne pourra se faire, et je le répète, qu'en travaillant étroitement avec les collectivités territoriales. Elles ont déjà dans beaucoup d'endroits développé des plans climat ambitieux. Elles doivent donc poursuivre leurs efforts mais elles doivent savoir qu'elles ont l'appui résolu du gouvernement. Et c'est aussi avec nos partenaires européens que nous réussirons la transition énergétique. Comme l'a dit hier le Président de la République, la Banque publique d'investissement sera la banque de la transition énergétique tournée vers les entreprises. Elle sera alimentée notamment par des fonds d'épargne et notamment par le recours à la Banque européenne d'investissement sous la forme de prêts ou de project bonds.

J'en viens à notre deuxième chantier que vous avez évoqué dans vos synthèses, c'est celui de la biodiversité. La France assumera toute sa responsabilité en la matière tant en métropole qu'outre-mer où se concentrent 80% de notre biodiversité. Notre pays possède le deuxième espace maritime mondial et abrite 10% de la surface totale des récifs coralliens. Il occupe la première place en Europe pour le nombre d'espèces, d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères. Nous n'échappons pas malheureusement à la dégradation de la biodiversité observée au niveau mondial ; la France occupe le cinquième rang mondial pour le nombre d'espèces menacées. Et pour faire face aux menaces, nous ne partons pas de rien, c'est vrai, la stratégie nationale pour la biodiversité est reconnue par tous les acteurs comme un élément fondamental. Elle sera déclinée dans tous les ministères. Mais la biodiversité ne peut se limiter à la protection de sites exceptionnels ou d'espèces emblématiques. Il faut aller au-delà d'une certaine conception de la nature musée ; la biodiversité existe aussi au quotidien ; elle constitue un capital qui permet le développement de très nombreuses activités économiques. Les ressources que nous procure le monde vivant, représentent un potentiel de recherche et de développements encore sous-exploité, par exemple pour fabriquer de nouveaux médicaments, de nouveaux matériaux, pour développer de nouvelles technologies et pour créer des emplois.

La création d'une agence nationale était très attendue. Les ministres Delphine BATHO et Stéphane LE FOLL mèneront les travaux nécessaires pour fixer son périmètre et ses moyens mais cette agence sera créée en 2013. La loi cadre biodiversité qui sera également présentée en 2013, reprendra toutes ses décisions et ses orientations ainsi que celles qui naîtront du débat que vous allez poursuivre. Ce texte comportera un volet sur le paysage. Le Conseil national de la Mer et du Littoral dont la création avait été annoncée mais qui n'a jamais été réuni, sera installé enfin dans les prochaines semaines. Par ailleurs, le parc marin de Picardie Côte d'Opale sera créé et je demande également que la procédure de classement en parc naturel du Marais poitevin soit poursuivie.

Pour répondre aux enjeux de la continuité écologique, de la consommation de l'espace et de l'étalement urbain, les textes relatifs aux trames vertes, les trames vertes et bleues, seront publiés début 2013 et le gouvernement souhaite mettre un frein au niveau national à l'artificialisation nette des espaces agricoles et naturels. Je sais que c'est une attente forte mais je connais aussi les problèmes que l'arrêt total de l'artificialisation peut soulever. C'est dans le cadre de la loi sur le logement, l'urbanisme et la ville, que prépare Cécile DUFLOT pour le début de l'année 2013 qu'un calendrier précis sera fixé. Cette loi sera aussi l'occasion de définir le cadre juridique d'une ville plus dense, moins consommatrice d'espaces et d'énergie.

S'agissant de l'agriculture, je veux vous faire part de quatre décisions. La première, c'est que le gouvernement entend maintenir le moratoire sur la mise en culture de semences OGM autorisées au niveau communautaire. La deuxième est le lancement d'un nouveau plan en faveur du développement de l'agriculture biologique. La troisième est l'interdiction de l'épandage aérien de produits phytosanitaires, sauf dans des cas d'espèce en l'absence de solutions alternatives. Et d'une façon générale, l'effort de réduction de l'utilisation de ces produits, sera poursuivi. La quatrième concerne les biocarburants : face à la hausse des cours des céréales et des oléagineux sur les marchés mondiaux, le gouvernement a décidé de demander à nos partenaires européens et au niveau international, une pause dans le développement des biocarburants de première génération. Au plan national, nous avons décidé de plafonner le taux d'incorporation à 7% et d'atteindre les objectifs communautaires avec des biocarburants de seconde génération. Les agréments seront renouvelés jusqu'au 31 décembre 2015 et le soutien public sera mis en extinction à cette date.

Le troisième chantier porte sur la prévention des risques sanitaires environnementaux. Je sais que c'est une préoccupation majeure des Français. Préoccupation sanitaire d'abord : entre 5 et 10% des cancers seraient liés à la dégradation de notre environnement ; préoccupation financière aussi : la mauvaise qualité de l'air aurait un coût pour la collectivité compris entre 10 et 40 milliards d'euros par an. Le gouvernement est déterminé à diminuer l'exposition des populations à ces risques avérés ou émergents ; c'est un enjeu de santé publique. Trois priorités sont d'ores et déjà identifiées. La première est de soutenir l'effort de recherche. C'est la condition indispensable pour traiter avec efficacité et discernement les effets sur la santé des différentes pollutions, qu'elles soient isolées ou multiples ou encore à faibles doses mais récurrentes. L'indépendance des experts sera plus sûrement garantie et certaines définitions seront approfondies comme celle des perturbateurs endocriniens par exemple et la formation et la recherche en toxicologie fortement encouragées.

La deuxième priorité est de protéger les publics les plus sensibles à ces risques sanitaires - je pense bien sûr aux enfants, aux femmes enceintes, aux personnes âgées, aux malades. Je tiens à ce que les actions de prévention mais aussi d'information du public soient centralisées et accessibles et par ailleurs, le gouvernement soutient la proposition de loi de Gérard BAPT pour l'interdiction du bisphénol A. Les produits de substitution devront avoir fait la preuve de leur innocuité.

La troisième priorité est de diminuer les inégalités environnementales. Les personnes les plus fragiles cumulent en général précarité économique et sociale et environnementale. Il y a donc là un enjeu lié aux inégalités sociales mais aussi aux inégalités territoriales. Il existe en effet des zones où les risques sont plus marqués, là où s'accumulent différents types de pollution : le bruit, les ondes électromagnétiques, les émissions de CO₂ et les pollutions chimiques.

Le plan national santé environnement actuellement en vigueur arrive à échéance fin 2013. Il fera l'objet d'une évaluation dont nous tiendrons compte pour construire le nouveau plan et le plan cancer sera renforcé sur son volet environnemental.

Le quatrième chantier porte sur la fiscalité écologique. Je suis déterminé - et j'ai bien entendu les rapports aussi qui ont été présentés, à avancer sur cette question et je voudrais vous exposer les principes qui guident l'action du gouvernement. La fiscalité écologique est trop souvent perçue comme une menace pour le pouvoir d'achat des ménages et pour la compétitivité des entreprises et donc c'est un frein pour faire avancer cette question si on en reste à cette approche. J'ai la conviction que nous pouvons construire une fiscalité écologique qui soit juste socialement, qui favorise l'innovation et la croissance économique et qui améliore aussi la compétitivité de nos entreprises et qui garantisse le financement de notre protection sociale. Il est clair que pour passer d'un système fiscal qui néglige la dimension écologique à un système fiscal qui l'intègre pleinement, la transition doit être soigneusement préparée et donc il faut veiller à ce qu'elle ne se fasse pas ni au détriment des ménages modestes ni des entreprises. Alors cela signifie que nous mettrons en place en tout état de cause les accompagnements nécessaires et ce chantier, il faut l'engager sans tarder, dans une approche globale car pour la France, le constat est sévère. Nous étions en 2010 à l'avant-dernière place des pays de l'Union européenne, juste devant l'Espagne pour ce qui concerne la part de la fiscalité environnementale dans le PIB, soit 1,86% pour une moyenne de l'Union européenne à 2,37%. Alors quand on parle beaucoup d'harmonisation fiscale en Europe, voilà un chantier que je veux engager pour que la France s'engage pour aller au moins vers la moyenne européenne. C'est une exigence et dès la loi de finance 2013 qui sera présentée dans quinze jours, le gouvernement proposera une augmentation de la DGAP portant sur les polluants atmosphériques et la baisse progressive des taux de défiscalisation des biocarburants, je l'ai dit, interviendra à compter de 2014 jusqu'à l'extinction au 31 décembre 2015.

Enfin nous augmenterons le niveau de malus automobile dès maintenant donc et en cohérence avec nos engagements européens et nous diminuerons de 5 grammes de CO₂ par kilomètre le seuil de ce malus. Mais au-delà de la fiscalité, d'autres instruments de politique économique seront mis en oeuvre notamment pour mobiliser efficacement des capitaux privés vers des activités qui répondent aux exigences du développement durable. Une

réflexion a été engagée sur la question des financements innovants ; elle sera versée au débat sur la transition énergétique. Un groupe permanent de concertation constitué des parties prenantes de la conférence environnementale et des acteurs concernés, donnera son avis sur toute mesure de fiscalité écologique et il sera également force de proposition.

Le cinquième chantier, c'est la gouvernance environnementale. La transition écologique doit être pilotée. Le Conseil national du développement durable et du Grenelle de l'environnement va se transformer en Conseil de la transition écologique. Et ce n'est pas qu'une formule car il se verra confier des missions pérennes et étendues, pas seulement pour le suivi des politiques mises en oeuvre mais aussi l'élaboration de l'agenda des conférences environnementales, il intégrera une dimension européenne et internationale. Renforcé dans ses missions mieux articulées avec le Conseil économique et social et environnemental ou encore la Conférence nationale de l'industrie, ce nouveau Conseil de la transition écologique s'ouvrira à la représentation nationale en accueillant un nouveau collège de parlementaires et se déclinera aussi dans les territoires sous l'égide des collectivités territoriales.

Au-delà de ces questions institutionnelles, deux exigences s'imposent pour les années à venir : la participation effective des citoyens aux décisions publiques et la simplification de notre droit de l'environnement. Ce droit fixe un niveau d'exigence élevé mais il est complexe car il résulte d'empilements successifs. Nous avons le devoir de le simplifier sans l'appauvrir ni le dénaturer. C'est ainsi qu'il gagnera en lisibilité et garantira davantage de sécurité juridique et donc en efficacité.

A l'exemple de la Suède dont les réussites sont analysées et commentées dans toute l'Europe, la France doit disposer de démonstrateurs de développement durable. Ces démonstrateurs sont des éco-quartiers, voire des éco-villages ou des éco-villes qui atteignent une taille critique, suffisante et qui permettent de valoriser un savoir-faire et des technologies innovantes en matière de développement durable. L'objectif est d'y traiter toutes les problématiques énergétiques pour parvenir à une consommation zéro.

La participation des citoyens que j'évoque est d'autant plus nécessaire qu'on sait qu'il y a du scepticisme sur la capacité à agir et à aller vers ces objectifs. Pourtant, je le disais, beaucoup de bonnes pratiques nous montrent que c'est possible et nous savons par expérience - et je le sais particulièrement - que par le dialogue, par le débat, par la mise en place d'ateliers citoyens, qu'on peut progresser parfois très vite, parce que l'objectif, ce n'est pas de contraindre, c'est de convaincre, même si bien sûr les responsabilités politiques gouvernementales doivent être assumées - Monsieur LEBEGUE, vous y avez fait allusion, elles le seront.

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises, la fameuse RSE, doit aussi jouer son rôle. L'obligation qui est faite aux entreprises d'établir un rapport social et environnemental a été inscrite dans la loi Grenelle 2. Elle n'a pas vraiment été mise en oeuvre correctement à ce jour. Le décret d'application sera modifié pour que la distinction qu'il instaure entre sociétés cotées et non cotées, soit remplacée par un critère plus pertinent qui serait lié à la taille des entreprises.

Les négociations interprofessionnelles entre partenaires sociaux qui font suite à la conférence sociale qui s'est tenue également ici, auront aussi à prendre en compte les questions de santé au travail et de risques environnementaux, en particulier dans le cadre des institutions représentatives du personnel.

Enfin l'Etat entend soutenir les associations qui oeuvrent pour la protection de l'environnement. Les dispositions fiscales en faveur du mécénat seront modifiées afin de permettre à celles qui ont des activités en dehors de nos frontières, de bénéficier de dons plus importants à l'instar de ce qui existe aujourd'hui pour les associations à caractère humanitaire. Le ministère de l'Ecologie, sous la responsabilité de Delphine BATHO, augmentera d'au moins 10% ses subventions à l'ensemble du monde associatif dès l'année prochaine.

Enfin je voudrais lancer un appel à toutes les associations pour qu'elles prennent toute leur part dans la mise en oeuvre des emplois d'avenir. Là il y a une opportunité pour les associations de disposer de personnes qui viendront les accompagner, les aider dans leur action mais aussi de tendre la main à ces jeunes éloignés de l'emploi, d'autant que l'Etat finance - et c'est aussi une aide - à 75% ces emplois d'avenir.

Mesdames, Messieurs, c'est avec beaucoup de conviction mais aussi d'humilité que je me suis exprimé devant vous, conscient du travail qui nous attend dans les mois et les années à venir. Le Président de la République a fixé un cap, celui de la transition écologique et énergétique. Sachez que le gouvernement mettra tout en oeuvre pour engager sans attendre et réussir dans la durée cette transition. Et cette transition, c'est la construction d'un nouveau modèle qui correspond à ce que l'époque dans laquelle nous vivons, exige de nous, les responsables politiques, économiques, associatifs, les citoyens, de faire face aux défis qui sont devant nous, en prenant à bras le corps ces questions. Avec l'objectif aussi d'avancer concrètement, pas à pas, sans faiblesse, pour ainsi créer la confiance. Parce que la confiance, c'est la clef de la réussite.

Aujourd'hui, après ces deux jours de débat, je considère qu'un pas important a été fait comme il avait été fait dans la conférence sociale... ceux qui pensent qu'on perd du temps... je pense que nous en avons gagné aujourd'hui. A nous de démontrer par la suite que nous pouvons réussir. Nous ne réussirons qu'ensemble. Alors je compte sur vous. Vous pouvez compter sur le gouvernement.

Post-scriptum :

A consulter sur le site d'Adéquations :

► Tous les articles relatifs à [Conférence environnementale, transition écologique, transition énergétique](#)